



decheance du patronime ...

Par **costa**, le **27/04/2011** à **15:40**

Bonjour,
je souhaiterais savoir quelle est la demarche a suivre , pour que mon ex femme ne porte lus mon nom ??? pour info nous sommes divorce depuis 15 ans . merci a vous de votre reponse et merci pour un site comme le votre . tres ammicablement . christophe

Par **mimi493**, le **27/04/2011** à **19:04**

Le nom de votre femme n'a jamais changé, elle n'a jamais eu votre nom, elle ne fait qu'en user. Le jugement de divorce mentionne-t-il qu'elle peut conserver ce droit d'usage ? Si non, avez-vous signé un papier lui donnant ce droit ?

Par **costa**, le **28/04/2011** à **00:01**

merci de votre reponse! je n ai jamais rien signer il n y a pas eu quoi que se soit ? un contrat de mariage regime on ne peut plus classic puis un divorce . par contre je ne sais meme plus ou se trouve le contrat !!! cela change t il quelque chose ? dois je lui envoyer un recommander , comment dois je faire pour officialiser le fait qu elle ne porte plus mon nom ??? christophe

Par **abbyguigui**, le **28/04/2011** à **10:04**

un contrat de mariage regime on ne peut plus classic puis un divorce . par contre je ne sais meme plus ou se trouve le contrat !!! cela change t il quelque chose ? dois je lui envoyer un recommander